

CTM

4 Juillet 2016

Passage en force  
de la loi Travail



SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

DOUANES  
**Solidaires**

**Solidaires**  
CCRF & SCL

**Solidaires**  
**Sud**  
INSEE

**Sud** Centrale  
**Solidaires** finances

I.D.D.  
**Solidaires**

5 juillet 2016

finances  
**Solidaires**

## Bilan contre-bilan !



### Préambule au CTM

« Il n'est pas inutile de rappeler à la veille d'une nouvelle journée d'actions que la mobilisation contre la loi de casse du Code du Travail, contre notamment, «l'inversion de la hiérarchie des normes» et la remise en cause des 35 heures, en est aujourd'hui à quatre mois de luttes sociales et syndicales !

Ces quatre mois prouvent s'il était nécessaire la détermination des organisations syndicales interprofessionnelles à l'origine de ce mouvement de protestation et des salarié(e)s du privé et du public, en activité ou non, toujours mobilisé(e)s malgré toutes les campagnes de désinformation et tentatives d'intimidation et de discrédit à leur encontre.

Ces quatre mois auraient dû convaincre le gouvernement du rejet massif de son projet de loi. Ils devraient le dissuader d'un passage en force par un nouveau recours au 49.3 que rejettent plus de sept français sur dix (sondage Odoxa pour « Le Parisien-Aujourd'hui en France » réalisé les 23 et 24 juin).

### Un climat social délétère



**Les quatre mois de mobilisation traduisent plus généralement un climat social profondément dégradé. Ils démontrent les limites d'un « dialogue social »** tant revendiqué par les pouvoirs publics - un engagement présidentiel - et pourtant tant galvaudé par les mêmes. C'est une réalité qui dépasse celle du débat ou, devrions nous dire, du refus d'un véritable débat sur la loi Travail. C'est une des raisons pour lesquelles ce rejet s'est articulé avec d'autres luttes, y compris dans les directions des ministères économiques et financiers ; luttes que vous n'ignorez pas !

Cette réalité, c'est celle de nombreux salariés dans leurs entreprises confrontés de plus en plus souvent au chantage au licenciement au nom d'une compétitivité qui cache mal **les intérêts d'une minorité de plus en plus riche et, accaparant pour elle seule, la richesse produite par toutes et tous.**

C'est également celle de services publics amputés, en moyens missions et emplois. Et, l'on peut souligner en la matière la redoutable « exemplarité » de Bercy, qui rend le climat social délétère.

Le retrait du projet de loi Travail n'éteindrait pas, tous les foyers du mécontentement social, même si les organisations à l'origine du mouvement, restent convaincues que ce retrait et l'ouverture de véritables négociations avec les acteurs concernés serait un signe fort qu'entendraient les salarié(e)s mobilisé(e)s depuis des mois. Plutôt que de s'enfermer dans une conflictualité jusqu'au « boutiste », les pouvoirs publics devraient avoir l'intelligence de tenir compte de cette mobilisation durable contre un projet inacceptable pour l'ensemble des salarié(e)s. **Ce n'est pas le signe qui est donné aujourd'hui.**

### Ils nous disent irresponsables, ce sont eux qui le sont !

De plus les sénateurs, dans le mépris le plus total de la mobilisation, viennent d'en durcir encore le contenu par des amendements aggravant notamment le cadre légal du travail s'imposant à toutes les entreprises, publiques comme privées, en supprimant la notion de « durée légale du travail » pour la remplacer par une « durée de référence » fixée par accord d'entreprise. Autrement dit en abrogeant les 35 heures !

Même si, dans un jeu de dupes qui ne trompera personne, le gouvernement laisse croire que son projet initial va moins loin que le projet sénatorial, nous, nous continuons de qualifier ce projet de casse du Code du Travail. En tant que fonctionnaires nous considérons qu'il fait écho au contenu du rapport Laurent présenté au Conseil Commun de la Fonction Publique le 27 juin, avec des discussions renvoyées à la rentrée de septembre.

Nous voyons bien que le gouvernement, n'a donc aucun intérêt à continuer à « jouer avec le feu », en cherchant uniquement à utiliser la loi Travail pour satisfaire les exigences patronales. Pour notre part, nous sommes prêts à poursuivre ce mouvement à la rentrée si cela s'avère nécessaire.



## Dialogue social

Au-delà de cas particuliers, nos ministres qui sont, quant à eux, aux abonnés absents du dialogue social ministériel depuis un an, sauf à nous imposer leur potion budgétaire imbuvable pour chacune de nos directions, n'y ont pas plus intérêt car les raisons de la mobilisation à Bercy pourraient, à terme, converger bien plus fort encore avec celles qui justifient le rejet de la loi Travail.

## Une mascarade de concertation ministérielle

A l'occasion de ce CTM figure à l'ordre du jour divers bilans dont le bilan social : **Voici le nôtre !**

Le bilan du cycle de concertation ministériel et institutionnel depuis mai 2015 est en effet éloquent en matière de prétendu « dialogue social ».

Les espaces de concertation se transforment régulièrement désormais en espaces de « déni de démocratie ». Le bilan social ministériel se contente d'énumérer ce dialogue social sous forme d'indicateurs et d'ordre du jour : 6 réunions du CTM et 13 groupes de travail, 3 réunions du CHSCTM et 7 groupes de travail, 1 GT commun CT/CHSCTM et 3 réunions du CNAS et 6 groupes de travail.

Manquent à cette énumération la durée de ces réunions - que nous avons tendance à réduire, compte tenu du vide du prétendu dialogue social - le nombre de kilos papier ou de kilos octets de documents qui n'abordent pas le fond des problèmes, les contournant ou les reportant. Et, ne tentez pas de nous culpabiliser, ce n'est pas mettre en cause les équipes qui les élaborent que de faire ce constat. Mais cela relève bien, de l'exclusive responsabilité de ceux qui sont censés décider !

Cette énumération est en soi un bilan parlant puisque, derrière ce résumé on ne peut plus succinct, la question est bien posée de savoir ce qui a réellement fait l'objet d'une concertation ? Notre réponse est claire, vous la jugerez cinglante : elle dément la qualification de « concertation très dense » telle qu'affichée dans votre rapport.

**Il n'est pas inutile ici de signaler que cette déliquescence du dialogue social touche chaque administration des ministères économiques et financiers, tant au niveau national que local.** Cette dégradation se traduit, fait relativement exceptionnel, par la démission de plusieurs équipes de mandatés et même d'élus, dégoûtée de la manière dont les responsables locaux gèrent ce dialogue social et surtout de la manière dont ils traitent les représentants élus ou mandatés des organisations syndicales représentatives des personnels.

C'est le cas dans plusieurs CHS-CT locaux, c'est le cas à TRAC-FIN. Le secrétariat général ferait mieux de se préoccuper de ces situations plutôt que d'ouvrir des chantiers comme celui du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles par exemple.

**Solidaires Finances** réitère son opposition à la mise en place de cette modalité de vote qui n'apportera rien de plus. A moins qu'il ne s'agisse d'une manœuvre visant à entamer la légitimité des fédérations et de leurs organisations syndicales.

**Pour dialoguer il faut être deux !** Et, il est nécessaire, notamment, que les parties disposent de tous les moyens et de tous les outils de leurs mandats.

Ainsi, les évolutions que vous prétendez porter concernant l'exercice du droit syndical apparaissent comme une volonté d'enfermer les organisations syndicales et de normer leur activité, celle de leurs militants, sous le prétexte pour le moins fallacieux, de tenir compte de leur engagement en matière de déroulé de carrière et de gestion.

Comme pour de nombreux sujets, vous êtes en total déconnexion avec les réalités quotidiennes, avec la vraie vie, et avant d'enfermer chaque militant syndical dans un cadre qui vous arrange, vous feriez mieux de vous préoccuper de la façon dont sont traités les élus et les représentants des personnels au quotidien et notamment dans le cadre des dispositifs d'évaluation professionnelle.

## La réforme territoriale : une aubaine saisie par Bercy ... pour mieux émietter

Nous souhaitons aussi revenir sur quelques sujets qui ont marqué la période en commençant par le constat d'in-implication apparente du secrétaire général sur la nouvelle réorganisation territoriale de l'État appliquée à Bercy. Pourtant celui-ci siège dans tous les comités ad-hoc qui ont élaboré la décalque appliqué à l'Etat de l'acte III de la décentralisation et en particulier la nouvelle carte des régions.

**Le gouvernement a fait l'économie d'un débat approfondi et citoyen sur la réforme territoriale.** Quant à eux, les ministères économiques et financiers et leurs directions ont conclu les discussions sur un sujet aussi important que le bloc « revue des missions/réforme territoriale de l'État » en six mois !

Cette façon de faire traduit une volonté de profiter de cet « effet d'aubaine » créé de « toutes pièces » **pour poursuivre le sacrifice, voire le démantèlement, des missions des administrations bercyennes et, au nom d'économies budgétaires aveugles ou de pseudo modernisation de l'État.**



A aucun moment, une cartographie précise et un tableau récapitulatif des implantations et des personnels, service par service, direction par direction, touchés directement et/ou indirectement par cette Réate Il ne nous ont été fournis malgré nos demandes insistantes.

Devant les représentants du personnel, le nombre d'agents concernés a été sous estimé et les échéances de réorganisation parfois éludées : ainsi c'est seulement par une note de service du 18 décembre 2015 que les personnels de la DGFIP et leurs représentants ont été informés des « évolutions du périmètre des Centres de Services Partagés en 2016 et 2017 » alors que, quelques mois plus tôt dans un groupe de travail directionnel, aucune évolution n'était annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2016...

## Le secrétariat général se contente ... d'appliquer

Comment prétendre dans de telles conditions à un « Plan ministériel d'accompagnement RH » de la réforme des services régionaux de l'État ? Il y a là le signe le plus flagrant du mépris de la concertation faussement invoquée et transformée en une vraie mascarade sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres encore, au sein des ministères économiques et financiers et de leurs directions.

Le secrétariat général a semblé se contenter d'acter la mise en œuvre de la réforme territoriale et ses conséquences sur les services de Bercy, « laissant la main » aux préfets de région en la matière. Manifestement, vous n'avez aucune intention de soumettre à la concertation « sociale » la question de l'évolution des missions ministérielles et directionnelles et des moyens humains et budgétaires nécessaires pour les exercer.

Le secrétariat général et les directions ne semblent rechercher aucune marge de manœuvre susceptible de préserver des missions étrangement « au cœur de la République » par leurs enjeux, mais « non prioritaires » sur le plan budgétaire.

**Solidaires Finances** dénonce les orientations du 1<sup>er</sup> ministre et de la Direction Générale de la Fonction publique qui renforcent le rôle des secrétaires généraux pour appliquer des directives et des dérèglementations que nous n'acceptons pas !

**Solidaires Finances** réaffirme que les spécificités de nos administrations économiques et financières et notamment à titre d'exemple, le prélèvement à la source, soient défendues au plus haut niveau !



## Une « modernisation » qui coûte de plus en plus cher

**En matière de modernisation nos ministères n'en sont pas à un gaspillage près !**

Ainsi de grands projets informatiques se voulant structurants se révèlent bien souvent dispendieux. Après ACCORD et CHORUS, l'abandon retentissant du SI Paye en 2014 et la remise en cause en l'état du projet de l'ONP, c'est SIRHIUS, qui devait lui être raccordé. Or, ce dernier projet vient d'être épinglé par la Cour des Comptes dans son référé du 28 juin. « Inaboutissement dix ans après son lancement », « mauvaise gouvernance », « calendrier instable »... affirme-t-elle. Nous vous rappelons que depuis des années, **Solidaires Finances** a demandé un suivi régulier autour de la mise en œuvre de ces projets.

Nous sommes donc loin de la préface du bilan social ministériel qui se félicite « du basculement de la Douane et de l'admini-

nistration Centrale dans ce système d'information des ressources humaines SIRHIUS ».

La réponse des ministres n'en est pas moins inquiétante pour la gestion de proximité des personnels auquel **Solidaires Finances** et ses syndicats sont attachés. Nous n'oublions pas que les projets SIRHIUS et ONP, comme le SRE, s'inscrivent dans une volonté politique de « rationalisation des dépenses de l'État », avec pour objectif principal de rechercher des gains de productivité au détriment « de fait » de l'exercice des missions de service public.

Ces gains sont ainsi précisément quantifiés dans la réponse ministérielle : 569 ETP, dont 300 à la DGFIP, soit 32,9 M€ en 2020.

C'est-à-dire 569 nouvelles suppressions d'emplois au nom de la sacro sainte exemplarité budgétaire de Bercy, premier contributeur aux suppressions d'emplois de fonctionnaires, et 300 qui s'ajouteront aux 35.000 emplois déjà supprimés depuis 2002 à la DGFIP. Cette réponse, c'est l'occasion d'apprendre, en dehors de toute instance de concertation, que la DGFIP prévoit « une dizaine de CSRH contre 149 services de gestion des ressources humaines actuellement ». Pour quelle organisation ? Pour quelles implantations ? Gageons que le prochain groupe de travail prévu par cette direction nous informera de décisions pratiquement prises en la matière !

## Une « exemplarité » à contre courant des besoins

**Ces gaspillages budgétivores et absolument pas exemplaires n'empêchent pas ces mêmes ministères économiques et financiers de supprimer à tour de bras les emplois** qui seraient pourtant bien utiles pour remplir correctement les missions essentielles des administrations dépendant de Bercy. Ce, alors que les besoins et les demandes de contrôle et de régulations économiques, environnementales et financières sont plus que jamais réels, légitimes et croissants.

Le prouve encore l'actualité récente des affaires « Panama Papers » et « Luxleaks », où ce sont les donneurs d'alerte qui dénoncent des scandales qui sont condamnés et qui, au lieu d'être protégés sont condamnés en lieu et place de ceux qui spolient les recettes fiscales d'un certain nombre de pays par différentes stratégies d'optimisation fiscale.

Plus globalement, **Solidaires Finances** réaffirme que les lanceurs d'alertes doivent être protégés partout et, sur tous les sujets, y compris ceux en lien avec l'exercice des missions relevant de nos ministères.

Il n'est pas jusqu'au référendum britannique votant le Brexit qui ne doive interpellé ceux qui mettent en œuvre en France le démantèlement des missions de service public, l'un des derniers filets de sécurité face à une dérèglementation qui voudrait emporter toutes les garanties et les outils de la cohésion sociale, condamnant ainsi les plus fragiles à l'exclusion et au déclassement.



## Le cap entreprise et compétitivité affaiblit Bercy

**La sanction et l'affaiblissement de Bercy sont bien à l'œuvre !**

Les arbitrages perdus par Bercy au nom de l'exemplarité se multiplient avec une remise en cause, quand ce n'est pas une dénaturation de ses missions.

Ainsi de la retenue à la source ou des services territoriaux de la DGCCRF, toujours sortis de la tutelle verticale des MEFs.

Même quand la terrible actualité des attentats du 13 novembre 2015 conduit le gouvernement à renforcer les moyens de la Douane, ceux-ci ne concernent que la branche Surveillance. Et, il ne s'agit pas de création nette de 1 000 emplois telle qu'elle a été présentée, mais de 534 ; la différence ne résultant que d'annulations de suppressions programmées. Ces événements auraient mérité autre chose que cette présentation trompeuse, fausse autrement dit ! Ils auraient mérité un renforcement de la lutte contre la délinquance financière, contre la circulation d'armes et de marchandises illicites, contre la fraude fiscale. Ils auraient donc nécessité de doter également la DGFIP de moyens humains et juridiques supplémentaires.

Plus généralement, face aux enjeux d'une société qui soit solidaire, celle que nous souhaitons, et protectrice de tous ses membres, les missions des ministères économiques et financiers devraient être renforcées, notamment en matière de contrôles (fiscal, budgétaire, douaniers protection du consommateur, sites industriels sensibles ...). C'est tout le contraire qui se produit.

Partout, les mêmes logiques d'affaiblissement du rôle de l'État, de régression du service public et de recul de l'action publique se développent : suppressions d'emplois, concentration, industrialisation, « dématérialisation à gogo », déshumanisation du rapport à l'utilisateur et au citoyen, désertification ou quasi-désertification administrative de certaines zones du territoire quand ce n'est pas externalisation voire, purement et simplement privatisation de tâches ou de missions. Le service public, les agents qui le font vivre, les citoyens et administrés ne sont plus au cœur des préoccupations de nos administrations. **Solidaires Finances le déplore !**

## Le rouleau compresseur des réformes et la fausse bonne réponse du télétravail

Les étapes de ce démantèlement sont connues : éclatement de l'ancienne administration de l'Industrie entre deux ministères, transferts des missions telles que le réseau à l'étranger, le tourisme... qui ont basculé au ministère des affaires étrangères, désintégration de la CCRF qui n'a toujours pas retrouvé sa hiérarchie verticale, mutualisation des moyens sur fond de réduction dogmatique de la dépense publique, dénatura-tion des missions notamment des contrôles.

Tout cela au nom du dogme de la seule liberté des entreprises. Entreprises qui devraient évoluer, elles, sans régulation ni contrainte. Mais aussi cela au nom de la « virtualisation » de la relation à l'utilisateur telles que peuvent les vivre l'Administration centrale, l'INSEE, la Douane, la DGFIP.

Réforme territoriale et Réate II, démarches et plans stratégiques, revue des missions... demain retenue à la source, tout cela ne conduit pas à une simplification mais plutôt à une complexification !

Les restructurations s'empilent avec le plus grand mépris pour les agents qui exercent les missions, avec le plus grand mépris pour les représentants des personnels, avec le plus grand mépris pour les administrés et les citoyens, avec le plus grand mépris pour le service public.

Du côté des MEFs et des directions, la consigne semble claire : **il ne faut pas laisser souffler ceux qui pourraient dire NON, ceux qui disent NON !**

Il faut passer le rouleau compresseur, quitte à passer en force une fausse bonne porte de sortie comme le télétravail pour celles et ceux qui souffrent de conditions de travail dégradées dans les services, de rythmes de travail insupportables s'ajoutent des temps de transport accrus par la suppression d'implantations à proximité de leur lieu de vie, l'absence de structure collective (crèches cantines...). Comme si la pression au travail allait disparaître subitement en exerçant son activité à domicile, comme si elle n'allait pas envahir un peu plus son espace de vie privé...



Un seul groupe de travail le jour même d'une mobilisation et de la parution du rapport Laurent, alibi pour justifier que ce que vous considérez comme dialogue social ait eu lieu et le texte officiel est présenté pour avis au CTM ... il est vrai que là aussi, vous ne souhaitez pas sortir du cadre interministériel.

## Fonctionnaires, agents de Bercy, personæ non gratæ !

Non seulement les administrations des MEFs sont sanctionnées dans ce qui faisait leur force au service de la collectivité, mais leurs agents sont désormais victimes de ce que nous n'hésitons pas à qualifier de régression sociale en marche à Bercy.

**OUI, il y a une spécificité des ministères économiques et financiers due historiquement aux missions qu'ils exercent. Et NON** les agents de leurs administrations ne sont pas des fonctionnaires « privilégiés », « fainéants », « coûteux », « inefficaces »...

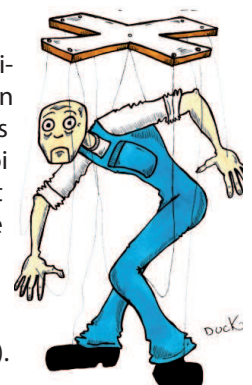
En matière de gestion, les sujets d'actualité, ajoutés au calendrier social participent pourtant d'une logique de stigmatisation des fonctionnaires des administrations de Bercy.

Après les personnels administratifs et les corps interministériels de centrale, le RIFSEEP va s'étendre à l'ensemble des agents des directions et services et aux corps techniques de Centrale, malgré l'opposition résolue de toutes les fédérations et syndicats et ce, dans les pires conditions et sans aucune explication donnée aux agents.

Pour **Solidaires**, comme pour la quasi-totalité des organisations syndicales de fonctionnaires, c'est un mauvais dispositif, contraire avec sa part modulable et sa logique de prime au mérite au statut de fonctionnaire. Nous en demandons l'abrogation et l'ouverture de discussions sur le sujet indemnitaire.

## Flexibilisation à tous crins

Le « non accord PPCR » ou « accord minoritaire » expérimente pour la Fonction Publique « l'inversion de la hiérarchie des normes » que veut établir le projet de loi Travail pour le privé. Il crée un précédent anti-démocratique notoire parce que le développement de la politique contractuelle dans le public est anti-statutaire désormais clairement synonyme de déréglementation (mobilité, évaluation).



Pour **Solidaires Finances**, **PPCR est en outre une arnaque !** L'affichage de l'augmentation brute finale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 permet de minorer la faiblesse et la lenteur d'une progression indiciaire sur 5 ans, alors que le point d'indice aura été gelé pendant six ans de 2010 à 2016. En traitement net, l'augmentation demeure inférieure à l'inflation déjà cumulée depuis 2010.

**Non, PPCR n'est pas non plus la panacée universelle**, le « sirop typhon » qui règlera les problèmes que nos ministères se sont refusés à solutionner quand ils en avaient les moyens ainsi en est-il du B en A ou du sort des agents de la filière sociale.

Une des mesures du projet de loi Travail, le compte personnel d'activité, est déjà intégré à la concertation PPCR, sous la forme du compte personnel de formation.

Pour **Solidaires Finances**, le Compte Personnel d'Activité, ensemble de droits attachés à la personne est fondamentalement lui aussi contraire au statut général des fonctionnaires. Le fonctionnaire est placé dans une situation statutaire et réglementaire, et non contractuelle. Le CPA n'y a pas sa place.

Même si la Ministre de la Fonction Publique précise dans un courrier aux organisations syndicales représentatives que « le Gouvernement réaffirme son attachement aux 35 heures », la question de la flexibilisation du temps de travail est au cœur des 34 préconisations du rapport Laurent, remettant en cause de fait les effets des 35 heures.

Faut-il d'ailleurs rappeler que la mise en œuvre de ces 35 heures ne s'est pas traduite dans la fonction publique par l'obligation de création d'emplois. Aujourd'hui, pour le gouvernement et l'administration, l'objectif est plutôt de remettre en cause et précariser les organisations du travail pour tenter d'accompagner le tonneau des Danaïdes des suppressions d'emplois !

## Conditions de Travail et Sécurité, Action Sociale :

### 1989 est loin !

Quant à la Santé et la Sécurité au Travail, thématique sur laquelle nos ministères furent longtemps exemplaires, vous n'avez fait montre depuis votre avènement que du plus profond mépris. En effet, comment osez-vous mettre en avant votre implication, alors même que vous avez toujours refusé sciemment de répondre aux attentes des agents qui vous servent et que vous contribuez à détruire.

A ce titre **Solidaires Finances**, refuse de cautionner votre Bilan Social 2015. Il n'est que négation de la réalité. Comment, en effet affirmer que le second « Plan Santé Sécurité au Travail » a fait l'objet d'une « concertation » et annoncer qu'il est le remède miracle, solution à tous les maux ?

Comment nier qu'il n'est que le fruit de la non transposition de l'accord Fonction Publique de prévention des Risques Psycho-Sociaux (R.P.S.) dont la responsabilité politique vous incombe entièrement.

Et que dire de l'absence, des ministres, comme de tous les décideurs directionnels lors de son examen au CTM du 6 avril dernier. **Solidaires Finances** vous accorde la plus grande défiance sur ce sujet.

De fait, malgré l'existence d'un « Plan Santé Sécurité et Conditions de Travail », les agents ne cessent de prendre des coups en permanence. Dans un contexte de réorganisations et de restructurations permanentes, les CHS-CT n'étant plus là que pour colmater les brèches sans pouvoir faire progresser les

collectifs de travail et améliorer les conditions quotidiennes de travail des agents. Dans le même temps, les politiques ministérielles de l'Action Sociale sont mises à mal par un budget amputé en 2016 de plus de 30 millions. Ce qui pèse d'autant sur les prestations, les moyens et le soutien aux acteurs de ce réseau qui exercent leurs missions devenues de plus en plus complexes dans un contexte de souffrance au travail en lien avec les restructurations.

Certes le sujet du budget 2017, et notamment de l'action sociale figure en questions diverses. Mais, mais nous souhaitons que vous puissiez nous répondre à l'issue des liminaires sur les orientations en la matière.

Contrairement au passé où en matière d'Action sociale et de Santé au travail, voire de politique du handicap, nos ministères ont souvent été exemplaires. Cette belle dynamique concertée, créatrice de droits, est désormais bien cassée !

## Formation Professionnelle pas de quoi se glorifier

**Solidaires Finances**, constate que les données statistiques, une fois encore masquent une réalité moins satisfaisante. Le taux d'accès à la formation agrège des formations souvent obligatoires, répondant à des opérations nationales qualifiées de prioritaires par l'administration mais qui ne répondent pas aux besoins prioritaires et essentiels des agent(e)s.

Pour **Solidaires Finances**, les statistiques ignorent, concernant la formation qualifiée de perfectionnement, le manque de performance de l'administration dans le recensement des besoins réels des personnels et des équipes de travail. L'entretien formation au sein de l'entretien professionnel ne permet pas un recensement objectif et utile pour les agent(e)s et services.

Dans nos administrations financières, il y a un réel sujet autour des agents exclus des formations nécessaires à l'exercice de leurs missions et à leur déroulement de carrière.

Nous rappelons également que selon une enquête réalisée pour la DGAFP, 79 % des fonctionnaires d'Etat évoquent des difficultés d'accès à la formation. Cette situation irrigue également nos périmètres directionnels et, il est nécessaire de s'attaquer à ce phénomène. A l'heure où la DGAFP réfléchit aux questions de formations, **Solidaires Finances** réaffirme que le compte personnel de formation (CPF) - qui est apparenté au CPA prévu dans la loi El Khomri - constitue une remise en cause des repères et des droits existants remettant en cause le statut général de la fonction publique.

**Solidaires Finances** réaffirme que toutes les formations qui entourent l'activité directe ou indirecte d'un agent, son parcours de carrière, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être en lien avec la doctrine d'emploi attaché à son niveau catégoriel et directionnel doivent être intégralement assumés et pris en charge par son administration d'appartenance ou de rattachement.

**Solidaires Finances** dénonce l'affaiblissement de certaines actions de formations statutaires et exigent qu'elles soient renforcées compte tenu de l'évolution des missions et métiers mais également compte-tenu de l'allongement des carrières.

**Solidaires Finances** constate également que la DGAFP entend s'appuyer davantage sur les secrétaires généraux ministériels pour les politiques de formation notamment en améliorant les synergies.



## A quand le retour d'un CTM dédié à la formation professionnelle ?

Pourtant, à Bercy, le CMFI est un bel exemple de synergie inter-directionnelle qui, avec le temps, a perdu de sa substance. La question même de l'utilité et de la finalité du CMFI se pose aujourd'hui. Dès lors, avant de se lancer sur on ne sait quelles pistes aventureuses en matière de rapprochement de pratiques, de moyens ou autre, en matière de formation au sein de nos administrations financières. **Solidaires Finances** exige que vous clarifiez votre vision de l'avenir de ce cycle ministériel de formation.

Enfin, nous réitérons nos demandes de revalorisations de frais de mission mais également des indemnités de scolarité. Pour certains publics, notamment les cadres C qui rencontrent de réelles difficultés financières lors des cycles de formations statutaires, il faut se diriger sans délai vers la gratuité du logement et de la restauration.

- Sur les recrutements, **Solidaires Finances** dénonce les modalités de gestion des lauréats du concours ministériel C et exige le recrutement intégral des listes complémentaires des concours A, B et C organisés pour l'ensemble des directions des ministères financiers.

- Le recours à l'apprentissage suscite de nombreuses réserves, notamment sur les modalités qui ont conduit à fixer le nombre d'apprentis par direction, leur accompagnement et suivi.

- Concernant les volontaires du «service civique» de nombreuses dérives sont constatées quant à leur positionnement et leur accompagnement. Le recours à ces deux dispositifs : apprentissage et service civique illustre non pas le sens social de l'administration, mais un besoin criant d'emplois. Besoins d'emplois qui est hélas compensé par des dispositifs qui organisent la précarité.

**Certes les sujets posés dans cette intervention préalable sont vastes pourtant ils ne sont pas exhaustifs. Nous le savons. Comme nous savons que les agents attendent des réponses qui prennent en compte leurs aspirations à la reconnaissance. Les agents attendent que les pouvoirs politiques et administratifs réaffirment solennellement le sens et le bien fondé de leurs missions, en sachant leur apporter l'attention et les moyens nécessaires.**

**Nous attendons donc de votre part, des réponses circonstanciées à l'issue du tour de table et non pas reléguées à l'examen des questions diverses ».**

### Pour toute réponse du secrétaire général : un minimum d'engagement

A l'issue des déclarations liminaires sur la même tonalité des fédérations **Solidaires**, CGT et FO, les réponses du Secrétaire général étaient donc particulièrement attendues.

Or, celui-ci nous a simplement indiqué qu'il transmettrait le contenu des déclarations aux ministres. Minimisant l'importance des sujets abordés par chacune de nos fédérations, il a renvoyé au déroulement de l'ordre du jour de la séance et aux questions diverses de fin de CTM...

Néanmoins, il a tenu à nous expliquer le processus budgétaire 2017 à Bercy : depuis la lettre de cadrage du 1<sup>er</sup> ministre fin avril, jusqu'à la présentation du Budget aux fédérations, lors du CTM d'octobre en présence des ministres.

Il a précisé que les ministres «s'inscrivaient bien dans une trajectoire de maîtrise des dépenses publiques », mais qu'ils étaient attentifs à la « consolidation des missions de nos ministères » (on connaît la chanson). Il nous a informé que les suppressions d'emplois tiendraient compte du prélèvement à la source à la DGFiP, de la spécificité de la DGCCRF, la Douane ainsi que l'Agence Anticorruption feraient même l'objet de créations d'emplois. S'agissant de la DGDDI, ce traitement «favorable» s'inscrit uniquement dans le cadre de la thématique «Sécurité». Et de conclure que « globalement le nombre de suppressions d'emplois serait nettement inférieur à celui des années précédentes ».

Après une interruption de séance, et face à l'absence de réponses claires et, en cohérence avec leurs propos liminaires, les Fédérations des Finances **Solidaires** et CGT (représentant 9 sièges sur 15) ont quitté la séance.